



MANHEIM
France

PROCEDURE DE VENTE « DEPOSANT » SUR LE SITE MANHEIM FRANCE

1 – INSCRIPTION

Vous recevrez un mandat de vente que vous devrez remplir assidûment (tous les champs doivent être complétés).

2 – PROGRAMMATION DE LA VENTE

Manheim vous préviendra au préalable des jours et heure programmées pour votre vente.

3 – EXPERTISE

Afin que l'expertise se déroule dans de bonnes conditions, il est impératif de :

- Préparer les clefs des VO afin de leur faciliter la tâche.
- Mettre à la disposition de l'expert un booster pour les VO qui ne démarrent pas.
- Prévoir un endroit présentable pour la photographie de vos VO.
- Faire en sorte que les VO soient accessibles.

Attention tous les VO doivent être déductibles.

4 – DOCUMENTS

Veuillez faire parvenir à Manheim France les copies de carte grises des VO présentés et votre RIB par fax au 05 34 60 49 40 (A l'attention de Clémence Costes)

5 – RESULTATS DE LA VENTE

A la fin de la vente, Manheim vous informe du nombre de véhicules qui ont été vendus.

Un tableau récapitulatif des ventes vous sera transmis par e-mail sous 24h.

6 – REGLEMENT

Les frais de vente (200 euros H.T. par VO vendu) sont déduits directement du prix de vente.

Manheim se charge d'envoyer aux clients les bons de commandes, les factures ainsi que les bons d'enlèvements.

Lorsque que le client acheteur a effectué son règlement, Manheim vous restitue la somme immédiatement et vous recevez le détail de notre paiement par e-mail, ainsi que l'extrait de virement.

7 – LIVRAISON

A ce moment précis, veuillez à mettre à disposition les VO vendus afin que les clients puissent les récupérer rapidement.

Lorsque le virement vous est parvenu, merci de nous faire parvenir les cartes grises et les factures des véhicules vendus à l'adresse suivante :

Manheim France - ZI Ouest les Sables - 13/15 av Descartes - 91420 MORANGIS.